



Chemin d'Orveau  
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Département de l'ESSONNE

Le 27 août 2018

Téléphone : 01 64 57 90 19

Télécopie : 01 64 57 85 59

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL** **Du 23 août 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois août à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

### Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- Madame FRANKE Béatrice absente ayant donné pouvoir à Monsieur GRARD Jean-Claude,
- Madame SERRANO Liliane absente ayant donné pouvoir à Monsieur BARBOT Jacques,
- Monsieur CHAUSSARD Alain absent ayant donné pouvoir à Monsieur MAILLARD Patrick,
- Madame AH-TONG PLANTIER absente excusée,
- Monsieur HEYMANN absent excusé,
- Madame PICHARD Isabelle absente.

Monsieur CARON Virgil est désigné secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal du 8 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Approbation du rapport de la CLECT de la CCVE du 29 juin 2018 et d'inverser les points II, III et IV.

### **L'ORDRE DU JOUR APPELLE**

#### ***1) Décisions modificatives du budget primitif 2018***

Madame le Maire propose de faire les modifications budgétaires suivantes (transfert entre chapitres) :

#### **Section fonctionnement**

#### **Dépenses de fonctionnement :**

Provenance :

Chp 011 art. 60632 Charges à caractère général

- 306.00 €

Destination :  
Chp 067 art. 6718 Charges exceptionnelles + 306.00 €

### Section investissement

#### Dépenses d'investissement :

Provenance :  
Chp 020 art.2031 Immobilisations incorporelles - 70 643.48 €  
Destination :  
Chp 021 art.2135 Immobilisations corporelles + 70 643.48 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ces décisions modificatives du budget 2018.**

## ***II) Validation du ratio des avancements de postes***

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour permettre l'avancement de grade des agents il faut tout d'abord délibérer sur les ratios d'avancement.

Le tableau de ratio d'avancement suivant a été transmis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Versailles qu'il a accepté le 26 avril 2018.

CATEGORIE C		
Filière	grade d'avancement	ratio
administrative	adjoint administratif	35%
technique	adjoint technique	35%
sociale	ATSEM principal de 2ème classe	35%

ratio = nombre de promus / nombre de promouvables

le nombre obtenu après application du ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer pour fixer ces ratios afin de pouvoir permettre l'avancement de grade des agents.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ce tableau de ratio d'avancement de postes.**

## ***III) Délibération pour la création d'un poste d'adjoint Technique principal***

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que l'ancienneté et l'échelon d'un de nos agents nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe, et vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 5 juin 2018 Madame le Maire propose à l'assemblée la création de ce poste à temps complet en emploi permanent à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

**Le Conseil Municipal sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints Techniques à raison de 35 heures hebdomadaires, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet.**

#### **IV) Modification du tableau des effectifs (fermetures et ouvertures de postes)**

Madame le Maire présente le tableau des effectifs des employés communaux.

Suite au départ en retraite de l'agent de restauration scolaire, un poste d'adjoint technique se libère. Madame le Maire propose de scinder ce poste à 32h en deux. Il sera ainsi repris par un de nos agents en place qui augmenterait ainsi son temps horaire de 20h25 à 27h18 ; cet agent s'occuperait des garderies du matin et du soir comme il le faisait auparavant et reprendrait la restauration scolaire.

Une personne serait embauchée pour l'entretien des locaux sur une base de 23h20. Les deux heures manquantes correspondent au temps de ménage de la Salle des Fêtes qui est en travaux cette année ; les horaires seront donc augmentés à la réouverture de la Salle Cardon.

<b>Tableau des effectifs à compter du 27 août 2018</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Grade</b>	<b>postes</b>	<b>pourvus</b>	<b>Titulaires TC</b>	<b>Titulaires TNC</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
C	adjoint administratif	2	2	2	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
C	adjoint technique	5	5	1	4
C	adjoint technique principal 2ème classe (Effet rétroactif au 01/07/18)	1	1	1	0
<b>FILIERE ATSEM</b>					
C	ATSEM principal de 2ème classe	1	1	0	1
<b>AUTRES</b>					
C					

Madame le Maire propose donc au conseil municipal la fermeture :

- d'un poste d'Adjoint Technique de 20h25 par semaine à compter du 01 septembre 2018
- d'un poste d'adjoint Technique de 32h à compter du 01 septembre 2018

Madame le Maire propose au conseil municipal l'ouverture :

- d'un poste d'Adjoint Technique de 27 heures 18 minutes par semaine à compter du 01 septembre 2018 (en lieu et place du poste d'Adjoint Technique de 20h25 par semaine)
- d'un poste d'Adjoint Technique de 23 heures 20 minutes par semaine à compter du 27 août 2018.

Cette nouvelle organisation des postes permettra le remplacement de l'agent territorial partant à la retraite.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tableau des emplois proposé, avec les fermetures et ouvertures des postes proposés.**

#### **V) Délibération tarification des photocopies pour le public et pour les associations**

Conformément à la mission de service de proximité que doit proposer la Mairie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des photocopies délivrées au public à compter de 27 août 2018 :

Photocopies en noir et blanc : 0,20 € A4  
0,40 € A3

Photocopies en couleurs : 0,30 € A4  
0,60 € A3

Suite au nouveau contrat de maintenance des photocopieurs, l'ancien photocopieur de la Mairie sera mis à la disposition des associations locales. Chaque association communale disposera d'un code pour la facturation, réalisée chaque fin d'année scolaire, aux tarifs suivants :

Photocopies en noir et blanc : 0,10 € A4  
0,20 € A3

Photocopies en couleurs : 0,15 € A4  
0,30 € A3

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les tarifs des photocopies pour le public et les associations communales. Les recettes de ces photocopies seront versées sur la régie RR22109.**

## **VI) Approbation du rapport de la CLECT de la CCVE du 29 juin 2018**

Deux points, générés par le transfert de compétences en faveur de la CCVE et soulevés lors de la réunion de la CLECT du 29 juin 2018, sont à approuver par les communes. Il s'agit du :

- **transfert de la gestion des eaux pluviales** : afin d'assurer le financement de la charge générée par la gestion des eaux pluviales, la CCVE peut recourir soit 1) à la diminution des attributions de compensation versées annuellement à chaque commune, soit 2) à la fiscalisation directe par la CCVE, soit 3) à un mélange des 2.

La totalité des communes, sauf une, présentes à la réunion de la CLECT s'est prononcée pour la fiscalisation des par la CCVE.

A noter, la GEMAPI est d'ores et déjà fiscalisée par la CCVE

- **gestion des transports scolaires « circuits spéciaux »** : la CCVE a la compétence transports et Ile de France Mobilités (ex STIF) redonne la délégation à la CCVE de la gestion des transports scolaires y compris la facturation. La CCVE jusqu'à présent, reversait aux communes « historiques » une aide au transport scolaire de 154 700€ et avait intégré directement dans les transferts de charges ce service pour les 4 communes intégrées en 2010 (dont Vayres).
- La CCVE propose que cette somme de 154 700€ soit attribuée directement aux familles de l'ensemble des communes comme une subvention annuelle de 75€ par élève.

Cette subvention annuelle de 75 € sera versée pour les élèves de maternelle, primaire, collégiens et lycéens utilisant les circuits spéciaux et fréquentant un établissement public.

Pour rappel, le coût annuel de la carte « circuit spéciaux » est de 125 € pour les élèves de primaire et du collège et de 297 € pour les lycéens. La carte Imagine'R utilisée dans les lignes régulières ne sera pas subventionnée.

La totalité des communes présentes à cette réunion s'est prononcée en faveur de cette subvention et de ces critères d'attribution.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT du 29 juin 2018, portant sur les charges transférées des compétences assainissement des eaux pluviales et transports scolaires.**

## **VII) Questions diverses**

- Gens du voyage

Les Gens du Voyage qui se sont installés de manière illégale sur la commune le 12 juillet dernier sont bien partis le 29 juillet comme ils l'avaient indiqué en laissant le terrain qu'ils occupaient relativement propre. Ils ont également payé une partie de leur consommation d'eau et d'électricité et réparé une partie des dégâts occasionnés salle Cardon.

Il est à regretter cependant l'état de nos bois et chemins jonchés de déjections et papiers hygiéniques.

M. Caron souligne le coût de cette occupation, non seulement monétaire mais également de temps passé par les employés communaux.

- Forum des Associations

Cette année le forum des associations aura lieu le samedi 8 septembre, de 10h à 18h, sur le terrain de la pointe face à la Mairie.

- Journée du patrimoine

Le 16 Septembre pour la Journée du Patrimoine, l'église sera en visite libre.

Un concours photographique est également organisé sur le thème « Partageons les secrets de nos jardins », clôture des inscriptions le 11 septembre.

- Fête de la pomme

Notre 5<sup>ème</sup> fête de la pomme se déroulera du 18 au 21 octobre avec un marché du terroir le dimanche 21. Il faudrait trouver des bénévoles qui pourraient aider au pressage organisé sur les 4 jours avec les écoles, l'Impro et le grand public.

- Rallye

Le rallye pédestre et cycliste organisé par Fêtes en Gâtinais le 23 septembre verra sa pause pique-nique organisée sur le terrain de la pointe de Bélesbat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20 minutes.

Le Maire,  
Jocelyne BOITON.



